



**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

**MODIFIE LA DECISION 535/2021 VISEE EN PREFECTURE LE 25/11/2021**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Dans le cadre de ses compétences de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire, il est envisagé de poursuivre le réaménagement intérieur de la Médiathèque intercommunale de Haute-Saintonge par acquisition de divers matériels afin de répondre à l'attente des usagers.

Le coût de cette opération est estimé à 25 900.70 € HT et est susceptible de bénéficier des aides à l'investissement du Département à hauteur de 25% soit 6 450.17 €.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée :	25 900.70 € HT
- Recettes envisagées :	
- Département 2021	: 6 450.17 €
- Autofinancement CDCHS	: 19 450.53 €
	-----
TOTAL	25 900.70 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 25 900.70 € HT et de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus.

Fait à Jonzac,  
Le 14 JAN. 2022

Le Président  
Claude BELOT